

**14 Sports**

**Football/Au sujet du conflit relatif à la désignation des arbitres du National-Foot D1 et D2, saison 2018-2019**

**La Fégafoot, la Linafp et l'Association des clubs professionnels du Gabon reçues par Billie-By-Nze**

**MIKOLO MIKOLO**

Libreville/Gabon

**SALLE** de réunions du Palais des sports de Libreville, hier mercredi. Le ministre d'Etat chargé des Sports, Alain-Claude Billie-By-Nze, sollicité pour un arbitrage au sujet du conflit de compétence né de la désignation des arbitres devant officier les matches du National-Foot 1 et 2 (saison 2018-2019), a reçu toutes les parties concernées : la Fédération gabonaise de football (Fégafoot), la Ligue nationale de football professionnel (Linafp) et l'Association des clubs de D1 et D2.

Durant ce conclave, chacune des trois parties a développé son argumentaire, à la lumière des recommandations de la Confédération africaine de football (Caf) contenues dans la circulaire, et qui existent depuis de nombreuses années, comme l'a rappelé le président de la Linafp, Brice Mbika Ndjambou. Face au vœu fédéral de récupérer le volet de la désignation des arbitres, ce dernier a mis en avant le contexte, énuméré un certain nombre de règlements sur le plan local, et fait une suggestion consistant à ce que toutes les parties revisitent les règlements dans l'harmonie. C'est-à-dire, a-t-il égrené, « les statuts de la Linafp qui consacrent en son sein l'existence d'une commission arbitrale, les règlements des champion-



Photo : Wilfried MBINAH

La délégation de la Linafp et...



Photo : Mikolo Mikolo

... celle des clubs de D1 et D2, tout comme celle de la Fégafoot, ont été entendues par le ministre d'Etat aux Sports, Alain-Claude Billie-By-Nze.

nats qui précisent également depuis 2008-2009, que les arbitres du cham-

pionnat sont désignés par la Linafp, puis la convention passée entre la Fégafoot et

la Linafp en 2012 (elle est encore d'actualité) précisant clairement les compé-

tences exclusives des deux parties. » Par exemple, l'article 14 de

cette convention qui dispose que « la responsabilité de désigner les arbitres des matches de la D1 et D2 du National-Foot incombe à la Linafp. »

Pour sa part, le président de l'Association des clubs professionnels de D1 et D2, Landry Nkeyi Rebonguinaud, a estimé que la Fégafoot n'est pas concernée par la circulaire de la Caf. Car, selon lui, la Fédération gabonaise de football a déjà un département des arbitres, en plus de la Commission centrale des arbitres. « Il y a un problème de lecture et de connaissance des termes utilisés, parce que la Caf exige aux associations nationales de coordonner les activités arbitrales et non de désigner des arbitres », a précisé Nkeyi Rebonguinaud. Qui a souhaité vivement qu'« on respecte ce qu'on a écrit ensemble. »

Enfin, tout en s'engageant à rendre publique une réponse définitive lundi prochain après des consultations élargies à quelques ressources extérieures, le patron du département des Sports a répondu aux interrogations des médias sur le démarrage du prochain National-Foot. « Je vais tout simplement indiquer que le championnat va débuter d'ici la fin de ce mois. Si, encore une fois, toutes les conditions sont réunies. Car nous insistons sur le fait que le championnat démarre sans connaître des interruptions », a conclu Alain-Claude Billie-By-Nze.

**Coupe d'Afrique des Nations**

**Le grand flou continue pour 2019, 2021 et 2023**

**AFP**

Abidjan/Côte d'Ivoire

**LA** CAN-2021 au Cameroun et 2023 en Côte d'Ivoire, c'est possible ? Le football africain est plongé dans le brouillard depuis le retrait de l'organisation de la CAN-2019 au Cameroun, qui par ricochet laisse planer des incertitudes sur les éditions suivantes. En 2014, la Confédération africaine de football (CAF) alors présidée par le Camerounais Issa Hayatou avait attribué les trois prochaines CAN d'un coup : 2019 au Cameroun, 2021 à la Côte d'Ivoire et 2023 à la Guinée. Mais la décision de l'instance de retirer vendredi l'organisation de l'édition 2019 au Cameroun, pénalisé par des re-

tards dans les travaux et une situation fragile sur le plan sécuritaire, au profit d'un plan B nommé "d'ici le 31 décembre", créé un effet domino qui n'est pas du goût des fédérations concernées. Cameroun : le recours en justice ou 2021 ? "Le Cameroun ne se laissera pas faire" : Selon Félix Zogo, président de la Commission de communication du comité camerounais d'organisation de la CAN-2019, cette décision de la CAF est "une mascarade", "injuste, préméditée et inique". Mais "pour arranger les choses de manière vraiment humaine, décalons toutes les CAN, donnons plus de chance au Cameroun, plus de temps, pour qu'il réalise les infrastructures", a annoncé le président de la CAF Ahmad Ahmad, lundi sur la chaîne

de télévision Afrique Média TV. "En 2021 ils seront prêts : on organise la CAN au Cameroun. Et en 2023 on organise en Côte d'Ivoire. C'était la décision prise par le comité exécutif", le 30 novembre à Accra, a-t-il ajouté. Le Cameroun n'a pas encore indiqué s'il allait attaquer devant le Tribunal arbitral du sport (TAS) cette décision, mais pour prouver qu'il était bien en mesure d'organiser la CAN en juin 2019, il entend terminer dans les temps, en février prochain, les stades prévus pour la CAN. Côte d'Ivoire : 2023 au détriment de la Guinée ? "L'option TAS ? Moi je pense que notre faute, nous la CAF, c'est d'avoir donné 2021 (au Cameroun). Cela va être une faute qui va être ciblée par

le TAS parce qu'aucun règlement ne nous permet de vous attribuer cela", a admis le dirigeant malgache, avant de se montrer ferme : "Qu'on joue le jeu, on y va si c'est l'option choisie par le Cameroun". Reste que si le Cameroun accepte d'organiser la CAN-2021, cela se fera au détriment de la Côte d'Ivoire, qui deviendrait pays-hôte de l'édition 2023. "Pas prête" pour 2021 selon Ahmad Ahmad, la Fédération ivoirienne de football a "déploré cette façon de procéder". "Aucune autorité étatique ivoirienne, ni aucun dirigeant de la Fédération, n'a été contacté ou approché par la CAF", a-t-elle dénoncé lundi dans un communiqué. "C'est pourquoi elle s'est empressée d'adresser à la CAF un courrier à ce sujet". Du côté

de la Guinée, censée organiser la CAN-2023, son sort n'a même pas été mentionné par le président de la CAF. Qui pour l'édition 2019 ? Le dossier le plus urgent reste de trouver le remplaçant du Cameroun. Pour la première CAN à 24 équipes, programmée du 15 juin au 13 juillet, le Maroc semble s'imposer comme le recours le plus crédible grâce à un niveau d'infrastructures sportifs et hôteliers conformes au besoin du nouveau format de la compétition continentale. "Si le Maroc est candidat, il serait le mieux placé", a confirmé à l'AFP un membre de la fédération marocaine, qui avait déjà organisé avec succès le CHAN-2018, l'équivalent de la CAN pour les joueurs évoluant sur le sol africain. L'Afrique du Sud, seul pays

africain à avoir déjà organisé une Coupe du monde (en 2010), s'est aussi positionnée. "La CAF a demandé à la Fédération de songer sérieusement à organiser la CAN-2019", avait annoncé dimanche la sélection sud-africaine sur son compte Twitter. ("La candidature de 2019 (...) est importante pour que l'Afrique du Sud reste un acteur majeur sur le continent et dans le monde. La CAN aidera à renforcer sa pertinence et son influence", a-t-elle également tweeté. L'Afrique du Sud, avait déjà remplacé la Libye en 2013 après le retrait du pays nord-africain en raison de son instabilité politique. A moins qu'un troisième pays ne sorte du chapeau d'ici là...